



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 26300

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur au sujet des aides lors de la préparation à l'exportation. Certaines entreprises françaises ont le sentiment d'un manque d'aides ou d'accompagnement des organismes chargés de promouvoir la démarche. Une minorité d'entreprises déclare ne pas avoir besoin d'aide complémentaire. En revanche, des besoins en informations supplémentaires et en conseils ont été exprimés par une majorité d'entreprises. En outre, plus d'un tiers avait souhaité qu'un organisme extérieur les aide à identifier des importateurs, distributeurs ou partenaires dans le pays ciblé. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les propositions qu'il envisage de formuler afin de remédier à ces insuffisances.

Texte de la réponse

Le dispositif d'appui à l'exportation est géré par la direction des relations économiques extérieures (DREE), direction du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie mise à disposition du secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Ce dispositif est à plusieurs niveaux : les directions régionales du commerce extérieur ont pour mission d'informer et d'orienter les PME dans leurs démarches exportatrices, de gérer le volet commerce extérieur des contrats de plan Etat-région et d'identifier les nouveaux exportateurs potentiels qu'elles orientent alors vers les postes d'expansion économique (PEE), qui constituent le volet international du dispositif public d'appui, organisé en un réseau de plus de 160 PEE présents dans 120 pays. Ils ont pour mission de soutenir les efforts commerciaux des entreprises françaises exportatrices ou implantées localement au travers de prestations d'information économique, commerciale et réglementaire sur les marchés et de conseils personnalisés pour pénétrer le marché ou s'y implanter. Enfin, au niveau national, le dispositif public s'appuie sur deux organismes : le centre français du commerce extérieur en charge de la diffusion d'informations commerciales et réglementaires sur les marchés étrangers, et l'agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises (CFME ACTIM) en charge de la promotion (participations à des foires et salons à l'étranger et invitations de décideurs étrangers en France). Au total, en 1998, le réseau public d'appui a été sollicité par plus de 75 000 entreprises, dont près de 20 000 dans le cadre de prestations spécifiques d'information sur les marchés étrangers et de conseil.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26300

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1320

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 2973